

LA JEUNESSE AU QUÉBEC: RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

Adopté lors de la séance du 23 août 2015
Caucus des associations

CONTEXTE	3
SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, POLITIQUE JEUNESSE ET STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE	3
LA CONSULTATION	3
LE DOCUMENT DE CONSULTATION	3
RECOMMANDATIONS	4
UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET À LA RÉUSSITE SCOLAIRE	4
DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR	7
UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE	8
BIBLIOGRAPHIE	11

CONTEXTE

SECRETARIAT À LA JEUNESSE, POLITIQUE JEUNESSE ET STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE

La distinction entre le Secrétariat à la jeunesse, la Politique jeunesse et la Stratégie d'action jeunesse est simple à : le Secrétariat à la jeunesse est un organe gouvernemental, rattaché au ministère du Conseil exécutif, qui conseille le gouvernement sur les enjeux jeunesse et coordonne les actions du gouvernement concernant la jeunesse. Le principal responsable de cet organe est le Secrétaire adjoint à la jeunesse. Le SAJ (Secrétariat à la jeunesse) produit des Politiques jeunesse

qui prennent la forme de principes et d'objectifs qui guident le gouvernement dans ses initiatives concernant la jeunesse. Ces politiques s'étendent sur 15 ans et se concrétisent par plusieurs Stratégies d'action jeunesse qui s'accompagnent de budgets et de mesures précises visant à réaliser les objectifs de la politique. Ces stratégies sont plus concrètes et plus courtes dans le temps; elles soutiennent des programmes particuliers portant sur les individus de 15 à 29 ans.

LA CONSULTATION

Afin de rédiger la prochaine Politique, le Secrétariat a donc lancé un processus de consultation, ouvert à tous les organismes et individus souhaitant s'exprimer au sujet des enjeux et des défis concernant la jeunesse et qu'ils aimeraient voir pris en compte. À l'automne aura lieu une table à laquelle siègeront certains de ces organismes ainsi que

des représentants du gouvernement qui travailleront ensemble sur les différentes idées mises de l'avant au cours des derniers mois. Par la suite, une Politique sera rédigée puis adoptée pour permettre au Secrétariat à la jeunesse de composer sa première Stratégie d'action jeunesse à l'hiver prochain.

LE DOCUMENT DE CONSULTATION

Un document de consultation, produit par le Secrétariat à la jeunesse, est disponible sur le site de celui-ci. Long de 56 pages, il propose 4 grands axes de réflexion pour la prochaine Politique québécoise de la jeunesse : de saines habitudes de vie; un milieu favorable à

la persévérance et à la réussite scolaire; des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir; et enfin une citoyenneté active et plurielle. Trois de ces axes sont abordés dans les sections qui suivent.

RECOMMANDATIONS

UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Pour beaucoup d'étudiants, travailler tout en étant aux études est une nécessité afin de subvenir à leurs besoins. Pour eux, concilier le travail et les études peut représenter un défi : conflits d'horaires, enjeux de transports, etc. Des entreprises possèdent des politiques d'accommodement pour les étudiants ayant des besoins spécifiques. L'état québécois pourrait encourager ce genre de pratiques en reconnaissant et en soutenant les entreprises qui prévoient de tels accommodements. Pour les étudiants parents, un autre enjeu est la conciliation études-famille : de plus en plus de garderies à horaires atypiques voient le jour à proximité des campus afin d'offrir un service adéquat à ces parents qui suivent des cours à l'université. Une orientation de la Politique jeunesse pourrait appuyer ou financer de tels projets.

RECOMMANDATION 1.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse encourage la conciliation travail-études-famille, notamment en favorisant l'implantation de garderies en milieu d'études et en favorisant l'accréditation des entreprises qui ont mis en place des mesures de conciliation travail-études.

Alors que la principale source d'abandon des études supérieures est l'incertitude financière, et qu'une éducation de qualité représente un véritable investissement, la prochaine Politique québécoise de la jeunesse pourrait proposer des mesures permettant une plus grande et plus équitable accessibilité aux études. L'augmentation de l'aide financière aux études (AFE), en est un exemple. L'endettement étudiant est problématique à plusieurs niveaux : il décourage tout d'abord de nombreux individus qui choisissent de ne pas faire d'études supérieures par peur d'être en danger financièrement; mais il a également des conséquences néfastes sur l'économie de l'État. En effet, l'obligation de rembourser les dettes après les études empêche plusieurs étudiants de consommer et d'investir à leur arrivée sur le marché du travail. Leurs dettes ralentissent l'économie et leur plan de vie (en achetant une maison, ou en fondant une famille). La réduction de l'endettement pourrait passer par l'émission de plus de bourses et de moins de prêts.

RECOMMANDATION 2.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse propose des mesures visant à permettre une plus grande accessibilité aux études.

RECOMMANDATION 3.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse propose des mesures visant à réduire l'endettement étudiant.

La santé psychologique des étudiants est primordiale pour leur réussite scolaire. Or, malgré l'existence de différentes structures de prise en charge pour les troubles de santé graves, (telles que la détresse psychologique, le surmenage, la dépression, etc.), celles-ci sont souvent débordées et sous-financées. Ces ressources se trouvent particulièrement démunies compte-tenu de l'accroissement du nombre d'étudiants qui nécessitent un accompagnement tout au long de leur cheminement : déficit d'attention, hyperactivité, et autres. À l'Université Laval, le Centre d'aide aux étudiants offrent des accommodements et du soutien psychologique gratuit. Le manque de ressources l'empêche, toutefois, de satisfaire adéquatement l'ensemble de la communauté étudiante. La Politique jeunesse devrait donc mettre l'accent sur l'importance de la santé psychologique des étudiants pour leur réussite. Par ailleurs, elle pourrait proposer des mesures favorisant la pratique d'activités sportives.

RECOMMANDATION 4.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse s'attèle à faire du milieu universitaire un milieu sain, en mettant l'accent sur la santé psychologique des étudiants, ainsi que sur l'importance de l'activité physique régulière.

L'Université est un milieu dans lequel l'implication bénévole est très présente : associations étudiante ou parascolaires, cafés étudiants, soutien scolaire, parrainage d'étudiants étrangers, concours, simulations, stages, etc. La liste des activités complémentaires à leur formation qui leur sont offertes est inépuisable. Ces implications demandent souvent beaucoup de temps et d'énergie. L'engagement contribue cependant au développement personnel, académique et professionnel de l'étudiant, en plus de rendre la vie sur les campus plus attrayante et dynamique. Certaines universités valorisent déjà l'engagement des étudiants en décernant des attestations, des marques de reconnaissance et en intégrant certaines activités d'implication dans le cheminement officiel des étudiants. La Politique jeunesse pourrait encourager et soutenir ce genre de pratiques. D'un autre côté, l'État québécois pourrait appuyer les établissements qui développent des plateformes qui permettent de mettre en relation les étudiants et les milieux (tant universitaires que communautaires) qui sont à la recherche de bénévoles.

Par ailleurs, l'engagement des étudiants dans leurs études et dans la communauté universitaire est menacé. L'avènement de la formation à distance et la multiplication du nombre d'étudiants qui choisissent un régime d'étude à temps partiel laissent présager que de plus en plus, les études cèderont le pas devant les autres activités des étudiants. Il importe, dans ce contexte, de revoir l'aménagement des espaces d'apprentissage formels et informels sur les campus afin d'encourager les rencontres et d'accommoder les habitudes des nouvelles générations (accessibilité aux nouvelles technologies, disposition des locaux, aménagement de carrefours d'études, amélioration des infrastructures de transport durable, etc.). Bref, il importe de faire des campus des milieux de vie à l'image des jeunes pour qu'ils s'y rejoignent et qu'ils s'investissent dans leur milieu d'étude. La Politique jeunesse pourrait en ce sens encourager les projets de réaménagement des espaces d'apprentissage, tels que leur modernisation, leur agrandissement, ou encore leur personnalisation par les étudiants eux-mêmes.

RECOMMANDATION 5.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse cherche à faire du milieu universitaire un milieu plus dynamique, notamment en encourageant l'implication des étudiants et en appuyant les projets de réaménagement des espaces d'apprentissage.

RECOMMANDATION 6.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse appuie les établissements d'enseignement qui souhaitent développer des plateformes qui permettent de mettre en relation les étudiants et les milieux (tant universitaires que communautaires) qui sont à la recherche de bénévoles.

Les étudiants des cycles supérieurs bénéficient très souvent de bourses afin de les aider à mener leurs projets d'études. Ces bourses de recherche proviennent de fonds tant publics que privés et leur permettent généralement de se consacrer entièrement à leurs études. En comparaison, les étudiants de premier cycle ne peuvent bénéficier que d'un petit nombre de bourses de recherche, d'admission, d'excellence ou de mobilité. La prochaine Politique jeunesse pourrait prévoir la création ou le renouvellement de fonds dédiés à soutenir financièrement les étudiants de premier cycle pour des accomplissements ou des projets particuliers liés à leurs études.

RECOMMANDATION 7.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse favorise la création et le renouvellement de fonds dédiés à soutenir financièrement les étudiants de premier cycle pour des accomplissements ou des projets particuliers liés à leurs études.

DES JEUNES PRÊTS
POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE
PRÊTE À LES ACCUEILLIR

Au Québec, la loi interdit de traiter différemment un employé en se basant uniquement sur sa date d'embauche. Les clauses de disparités de traitement représentent un enjeu important pour le gouvernement, et plusieurs documents informatifs existent à ce sujet sur le site de la Commission des normes du travail. La prochaine Politique québécoise de la jeunesse devrait proposer des mesures veillant à protéger les jeunes contre d'éventuels traitements inéquitables en fonction de leur âge : une telle protection passe par l'information, la sensibilisation, mais aussi l'instauration de recours dans le cas d'une disparité de traitement effective.

RECOMMANDATION 8.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse réitère l'enjeu que représentent les clauses de disparités de traitement, notamment en fonction de l'âge, et ce par le biais de sensibilisation sur l'enjeu et d'établissement de recours contre le manque d'équité de traitement.

Les régions de Québec contribuent largement au rayonnement de la province à l'extérieur de ses frontières ainsi qu'à son développement économique interne. En revanche, un phénomène d'exode rural est observable et les grands centres semblent attirer d'avantage les jeunes, pour leurs études mais également après l'obtention de leur diplôme. La mobilité régionale se présente donc comme un enjeu important. Des mesures encourageants le retour en région après les études existent (il est par exemple possible pour un nouveau diplômé d'avoir accès à un crédit d'impôt s'il travaille en région), mais elles sont peu nombreuses et sont soumises à de nombreuses conditions. De plus, il n'existe pas de mesures gouvernementales encourageant les étudiants à choisir les régions plutôt que les grands centres pour leurs études. La FECQ (Fédération étudiante collégiale du Québec) propose un programme de mobilité étudiante, qui financerait des échanges étudiants entre les grands centres et les régions. Un tel programme pourrait se retrouver dans une éventuelle Stratégie d'action jeunesse. Des mesures encourageant les diplômés à retourner travailler en région pourraient aussi être favorables à un développement harmonieux de l'économie de la province en évitant un encombrement des grands centres et une désertion des régions.

RECOMMANDATION 9.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse propose des mesures pour favoriser la mobilité interrégionale et appuie les programmes déjà mis sur pied, tels que le programme de mobilité étudiante de la FECQ, ainsi que les programmes de retour en région après les études.

Les carrefours jeunesse-emploi (CJE) sont des organismes communautaires qui aident les jeunes à trouver un emploi, à retourner aux études ou à concrétiser un projet professionnel personnel. Ils accompagnent efficacement beaucoup d'individus, et permettent également aux employés et aux bénévoles œuvrant en leurs seins de travailler avec un large éventail d'organismes et de professionnels, ce qui a pour effet de créer des réseaux et des canaux de communications solides.

RECOMMANDATION 10.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse reconduise les mandats ainsi que le financement des Carrefours jeunesse-emploi (CJE).

UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE

Depuis leur création, les Forums jeunesse ont joué un rôle important auprès de la jeunesse en matière de citoyenneté; en la représentant, mais aussi en lui donnant l'occasion de s'impliquer au sein d'un organisme dédié au rôle-conseil en matière de jeunesse et à la participation à la vie politique. Bien que le financement de ces organismes ait cessé au printemps dernier, la CADEUL considère que ces mandats devraient être reconduits, et qu'ils sont primordiaux au développement d'une société dynamique et démocratique. La prochaine Politique québécoise de la jeunesse pourrait ainsi reconduire les mandats des Forums jeunesse et s'appliquer à les financer suffisamment pour leur permettre de mener à bien leur mission d'information et de soutien de la jeunesse.

RECOMMANDATION 11.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse reconduise les mandats des Forums jeunesse, à savoir le rôle-conseil en matière de jeunesse, l'encouragement à la participation citoyenne, l'encouragement à favoriser la place des jeunes dans les milieux décisionnels et l'accompagnement des initiatives de valorisation des régions.

RECOMMANDATION 12.

Qu'une enveloppe de 2,28 M\$ soit allouée à l'exécution de ces mandats, qu'elle serve notamment à employer des agents de participation citoyenne, des employés au national pour coordonner le rôle-conseil et pour financer des rencontres nationales de concertation et de formation.

La place des jeunes sur les milieux décisionnels semble être un enjeu important aux yeux du gouvernement. Dans le document de consultation émis par le secrétariat à la jeunesse, il est en effet explicitement mentionné que la jeunesse devrait avoir un meilleur accès aux lieux décisionnels tels que les conseils d'administration ou de direction dans le privé ou les conseils municipaux, assemblées législatives ou encore partis politiques dans le public. Une telle participation pourrait être encouragée par différentes mesures dans la prochaine Politique québécoise de la jeunesse. Celle-ci pourrait par exemple proposer une accréditation pour les entreprises en fonction du pourcentage de jeunes présents sur leurs conseils d'administration. Dans le secteur public, il s'agirait d'augmenter la visibilité des positions disponibles pour les jeunes et d'encourager leur participation au moyen de sensibilisation sur l'importance du rôle qui est celui de la jeunesse.

RECOMMANDATION 13.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse propose une révision des structures démocratiques de l'État québécois ainsi qu'un effort dans le secteur privé pour faire une plus grande place aux jeunes et faciliter leur accès aux lieux décisionnels.

Alors que les enjeux environnementaux sont au cœur des débats sociaux et politiques, il semble nécessaire d'encourager les jeunes à adopter des comportements écoresponsables s'inscrivant dans une logique de développement durable. Encourager l'utilisation du transport en commun ou de modes de transports dits « actifs », ainsi que la pratique du tri sélectif pourraient être des objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse pour les prochaines années. Elle pourrait aussi accorder des subventions à des projets menés par des jeunes et respectant certaines normes de développement durable ou même des projets spécifiquement axés sur l'environnement tels que des recherches ou des campagnes de sensibilisation.

RECOMMANDATION 14.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse propose des mesures encourageant les comportements d'écocitoyenneté tels que l'utilisation du transport en commun, les aménagements urbains prenant en compte le développement durable.

La justice est souvent perçue comme inaccessible, surtout pour les jeunes qui commencent leurs études, quittent le domicile familial et n'ont pas nécessairement une expertise à toute épreuve en ce qui concerne le droit du logement, ou encore pour les jeunes travailleurs exposés pour la première fois aux réalités complexes des réglementations encadrant l'emploi au Québec. L'accessibilité financière à la justice, ainsi que sa compréhension par la population et particulièrement par la jeunesse devrait être un enjeu majeur pour la prochaine Politique québécoise de la jeunesse. Celle-ci pourrait par exemple prévoir de créer des plateformes de vulgarisation et de diffusion d'informations concernant les droits et devoirs de tout citoyen.

RECOMMANDATION 15.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse propose des mesures afin de rendre la justice plus accessible financièrement et qu'elle encourage la vulgarisation des droits et des devoirs des citoyens.

La participation citoyenne est primordiale à la pérennité des pratiques démocratiques, et une telle participation peut notamment être stimulée par l'éducation citoyenne. C'est en apprenant aux jeunes le fonctionnement des institutions de l'État qu'il est possible de leur inculquer l'envie de participer à la vie politique de celui-ci, ne serait-ce qu'en accomplissant le premier devoir du citoyen : voter. La prochaine Politique québécoise de la jeunesse devrait encourager l'éducation citoyenne au sein même des établissements d'enseignement afin de stimuler la participation des jeunes à la vie politique. Par ailleurs, un autre bénéfice de l'éducation citoyenne se ressent dans les valeurs de respect et de consentement qu'il est possible d'associer aux relations amoureuses et sexuelles chez les jeunes, et ce très tôt dans leur cheminement.

RECOMMANDATION 16.

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse encourage l'éducation citoyenne dans les établissements d'enseignement, afin de favoriser la participation à la vie politique.

BIBLIOGRAPHIE

Bureau des services Pédagogique de l'Université Laval, *Rapport sur les espaces physiques d'apprentissage* [En ligne], <http://www.bsp.ulaval.ca/>, (page consultée le 22 août 2015)

FECQ, *Programme de mobilité étudiante* [En ligne], <http://www.fecq.org/nouvelles/la-fecq-devoile-son-programme-de-mobilite-etudiante/>, (page consultée le 19 août 2015).

Forum Jeunesse Région Capitale Nationale, *Demandes pour la prochaine Politique québécoise de la jeunesse* [En ligne], <http://fjrcn.org/blogue/le-fjrcn-presente-ses-demandes-pour-la-paj/>, page consultée le 17 août 2015).

Gouvernement du Québec, Commission des normes du travail, *Disparités dans les conditions de travail* [En ligne], <http://www.cnt.gouv.qc.ca/salaire-paie-et-travail/disparites-dans-les-conditions-de-travail/>, (page consultée le 19 août 2015).

Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, *CJE-services* [En ligne], <http://www.rcjeq.org/>, (page consultée le 17 août 2015).

Revenu Québec, *Résidents d'une région éloignée* [En ligne], <http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/resident-region-eloignee/credit-nouveau-diplome.aspx>, (page consultée le 20 août 2015).

Secrétariat à la jeunesse, *Consultation jeunesse* [En ligne], www.saj.gouv.qc.ca, (page consultée les 17, 18 et 21 août 2015).